

**DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

SEANCE DU MARDI 16 AVRIL 2024

L'an deux mille vingt-quatre et le 16 avril à 17h30, les membres du Conseil Communautaire de l'ORIENTE se sont réunis en session ordinaire en nombre prescrit par la loi à la Maison des Associations d'Aléria, sur convocation du Président, Jean-Claude Franceschi, conformément aux articles L.5211-22 et L.2122 alinéa 2 du Code Général des Collectivités territoriales.

Date de convocation : 10 avril 2024	Date d'affichage : 29/04/2024
Membres en exercice : 40	Membres présents : 11
Procurations : 1	Nombre de votes : 11
Pour : 11	Contre : 0
Abstention :	Ne se prononce pas :

MEMBRES PRESENTS : ALESSANDRINI Anthony - ANTONETTI Jean-Marie - BALDOVINI Anthony - BUSSETTA Jean-Yves - CASANOVA André - FRANCESCHI Jean-Claude - LUCIANI Dominique - MAURIZI Pancrace - PAOLACCI Jean-Toussaint - PIETRI-FILIPPI Ghislaine - PISTORESII-RAMAZOTTI Jeanne - VANUCCI Bernard

MEMBRES EXCUSES ET REPRESENTES : GOZZI Dominique (à FRANCESCHI Jean-Claude)

MEMBRES ABSENTS : ANGELI Paul - ANGELINI Colomba - BONIFACI Jean-François - BONY Sarah - CALENDINI Isabelle - CASTELLANI Jean-Charles - CHESSA Pascal - CORONA Jean - DOMPIETRINI Pierre-François - GIACOBETTI Xavier - GIUNGANTI Paul - GIULY Martin - GROSSI Christelle - LUIGGI Laure - MARCHETTI Laurent - MARIANI Marthe - MEDORI Séverin - NOIRALT-ROSSI Patricia - ORSUCCI Christian - PALMIERI Michel - PAOLI Jean-François - PIRAS Marie-Antoinette - RICCIARDI-SAEZ Célia - ROSSI Pierre - SANTELLI Jean-Baptiste - TADDEI Laurence - VENTURINI Dominique

OBJET : Approbation du compte administratif 2023

La présente séance du Conseil communautaire fait suite à celle du 10 avril 2024 à l'occasion de laquelle il a été constaté qu'il n'y avait pas de quorum. Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales et notamment aux dispositions de l'article L. 2121-17, « lorsque le quorum n'est pas atteint, le Conseil communautaire est à nouveau convoqué à trois jours au moins d'intervalle. Il délibère alors valablement sans condition de quorum ».

Le Vice-Président, Anthony ALESSANDRINI, soumet au Conseil Communautaire le Compte Administratif de la Communauté de Communes pour l'exercice 2023. Après le départ du président en exercice de la salle, les conseillers sont invités à approuver le Compte Administratif avec lequel notre Compte de Gestion se trouve en concordance et dont les résultats globaux s'établissent comme suit :

	OPERATIONS EXERCICE 2023		RESULTAT EXERCICE 2023	RESULTAT CLOTURE 2023	AFFECTATION AU BP 2024
	MANDATS	TITRES			
FONCTIONNEMENT	3 223 393,71	3 370 446,38	147 052,67	520 880,35	002
INVESTISSEMENT	483 119,47	644 281,96	161 162,49	410 624,41	001
				931 504,76	
			SOLDE RAR	-2 952,35	
				928 552,41	
	RESTES A REALISER 2023				
	DEPENSES INV	RECETTES INV	SOLDE RAR INV		
	115 216,62	112 264,27	-2 952,35		

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 1612-12 et L 2121-31,
Vu le compte administratif pour l'exercice 2023,
Après avoir entendu en séance le rapport du Vice-Président,
Après en avoir délibéré, le conseil Communautaire décide :
D'approuver le Compte administratif pour l'exercice 2023

Nombre de votants :
Pour 11 Contre 0 Nuls 0 (Pour 11).
Fait et délibéré les jours, mois et ans que dessus,

Le Vice-Président,
Anthony ALESSANDRINI

